

TROC DE VÊTEMENTS
Linge de maison et tissusDimanche 03 avril 2022
A LA MTL DE VILLIERS SAINT FRÉDÉRIC
(En bas de la rue de la Source)ÉCHANGEZ, DONNEZ, TROQUEZ,
RECYCLEZDe 10h à 12h : Dépose et rangement
De 13h30 à 15h00 : ÉchangeDe 15h00 à 16h30 : Friperie ouverte à tous
De 14h00 à 16h30 : Ateliers autour des tissusContact : 01 34 89 01 98
Organisation : Villages d'Yvelines en Transition
<http://villagestransition.org>**ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES**

Les élections présidentielles se tiendront les dimanches 10 et 24 avril 2022. Les Bureaux de vote seront ouverts de 8h à 20h.

Le Bureau de vote n°1 (BV1) sera dans la salle du Conseil et le n°2 (BV2) sera dans la salle du Pressoir. Ces deux lieux se trouvent dans le jardin de la Mairie.

Merci de vous présenter à votre bureau de vote (celui-ci est indiqué sur votre carte d'électeur en dessous de vos coordonnées) avec votre nouvelle carte d'électeur et une pièce d'identité.

Troc de vêtements**Dimanche 3 avril**

10h -12h : dépose
13h30 - 15h : échange
15h - 16h30 : friperie
14h - 16h30 : ateliers
A la MTL, rue de la Source

**Concert au Kiosque****Samedi 9 avril**à 18h
Jardin de la Mairie**Représentations de Théâtre****Les 15, 16 et 17 avril**

le 15 et 16/04 à 20h30
le 17/04 à 16h
A la MTL, rue de la Source
Prix : 10€

FEUX RÉCOMPENSE

La Commune de Neauphle-le-Château, en collaboration avec le Département, à mis en place pour une période de 1 mois des feux dits de récompense sur la route de Saint Germain.

Ce dispositif n'est pas du ressort de la Commune de Villiers-Saint-Frédéric.

INSCRIPTIONS ÉCOLES

Les inscriptions à l'école maternelle concernent uniquement les enfants nés en 2019 et auront lieu en Mairie du 4 au 29 avril 2022.

Les nouveaux arrivants peuvent s'inscrire à tout moment dès qu'ils justifient d'une domiciliation sur la commune.

Tout enfant Villersois déjà en Grande Section à l'école maternelle est inscrit d'office en CP.

La Fiche d'inscription et les documents justificatifs sont présents sur notre site internet. Merci de prendre rendez-vous auprès de Mme Guidez-Huon pour le dépôt du dossier au 01 34 89 01 98 / 01 34 89 58 65 ou sur enfance@mairie-vsfr.fr

ARRÊT DE L'ENREGISTREMENT DES LOGEMENTS SOCIAUX

Par délibération en date du 9 mars 2022, le Conseil Municipal a voté la fin de l'enregistrement de la demande de logement social par la Commune.

Privilégiez la demande en ligne directement via le site «demande-logement-social.gouv.fr».

Vous pouvez également déposer vos dossiers dans d'autres communes comme Neauphle-le-Château et Jouars-Pontchartrain, même si vous souhaitez un logement sur notre commune.

FLURISONS NOTRE VILLAGE !

L'opération «Fleurissons nos rues et pieds de murs» est lancée !

Afin de fleurir la Commune et d'aider les pollinisateurs, plantez des fleurs mellifères.

Venez chercher un sachet de graines en Mairie.

